

Critère 2.4 Prise en compte du handicap

PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap.

Nom et adresse des établissement spécialisés :

- Auto-école FORMULE, 1 Damencourt 97160 le Moule;
- Auto-école OXYBEL, rue docteur Nesty 97160 le Moule;
- Auto-école Oualli, 7 Rue Hincelin, 97110 Pointe-à-Pitre;
- Auto-école Patrick, 1 rue Achille René Boisneuf, 97139 Les Abymes.

Sur le site de CEREMH

<https://www.ceremh.org/conduite.html>